

ARRETE N° 151-23

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES DELEGATIONS DE FONCTION AUX VICE-PRESIDENCES DEMISSION/NOMINATION

Le Président du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'art. L2122-18,
- VU le procès-verbal du 16 septembre 2020 constatant l'élection du Président, Pierre MARTINEZ,
- VU la délibération n°2021-10-444 du 13 octobre 2021 fixant le nombre des vice-présidents au nombre de 9,
- VU la délibération n°2021-10-245 du 13 octobre 2021 validant les élections des vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-09-389 du 16 septembre 2020 portant délégation du Comité syndical au Président,
- VU l'arrêté n°123-21 du 25 octobre 2021 fixant les domaines délégués aux vice-présidents,
- VU l'arrêté n°125-21 du 30 novembre 2021 portant organisation des délégations de fonction aux vice-présidents

Considérant :

- La démission de M. Pierre GRISELIN, 6^{ème} Vice-président chargé du Projet alimentaire territorial et du soutien à la ruralité,
- La désignation par la Communauté de Communes du Pays de Lunel de M. Jacques GRAVEGEAL en remplacement au poste de Vice-président laissé vacant,
- L'élection de M. Jacques GRAVEGEAL en comité syndical du 12 juillet 2023,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le classement des vice-présidences s'établit comme suit :

1er Vice-président : Philippe GRAS

Chargé du développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement

2ème Vice-président : Jean DENAT

Chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité,

3ème Vice-président : Thierry FELINE

Chargé du Projet de territoire,

4ème Vice-présidente : Véronique MARTIN

Chargée de la culture, du patrimoine et du mécénat,

5ème Vice-président : Loïc FATACCIOLI
Chargé de la mobilité, interconnexions et coopération entre territoires,

6ème Vice-président : Jacques GRAVEGEAL
Chargé du Projet alimentaire territorial et du soutien à la ruralité,

7ème Vice-présidente : Josiane ROSIER-DUFOND
Chargée de la promotion et du développement touristique,

8ème Vice-président : André BRUNDU
Chargé des savoir-faire et des traditions,

9ème Vice-président : Thierry AGNEL
Chargé des finances et de la commande publique,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et sa notification.

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à Aimargues, le 18 juillet 2023

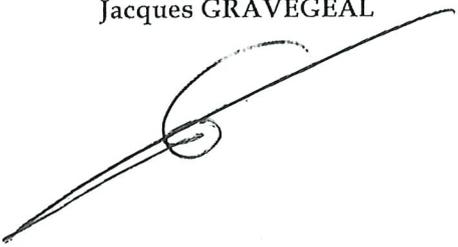
Le Président, Pierre MARTINEZ


Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Notification :

Le 20.07.2023

6ème Vice-président
Jacques GRAVEGEAL



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.